

Moratoire:



Un impératif pour mettre un terme aux ravages des fonds marins par le chalutage en haute mer

Les mers profondes¹ constituent l'une des dernières frontières de notre planète – elles recèlent des reliefs à couper le souffle, collines, crêtes et ravins que très peu d'entre nous verrons jamais. Jusqu'à il y a une trentaine d'années, on croyait que ces eaux froides et sombres, qui couvrent plus de la moitié du globe, hébergeaient très peu d'organismes vivants. L'arrivée de submersibles habités ou automatisés a mis un terme à ces croyances. Le monde des grands fonds océaniques est bien plus divers que tout ce qu'on avait pu imaginer.

est désormais possible de pêcher jusque dans les fonds accidentés et dans les canyons sous-marins. Des moteurs plus puissants, des filets plus grands, un système de localisation plus précis et des instruments électroniques sophistiqués de navigation et de détection des poissons permettent aux navires de chaluter jusqu'à 2000 mètres de profondeur. Résultat: des flottes financées par quelques pays riches² détruisent aujourd'hui

Corail gorgonaire des monts marins de Davidson, au large des côtes californiennes, Etats-Unis.

Aujourd'hui, les scientifiques et l'industrie de la pêche savent que ces zones regorgent d'organismes vivants, dont la plupart restent à découvrir. Les scientifiques ont en effet évalué à quelque 10 millions d'espèces la population des

grands fonds: une biodiversité aussi riche que celle des forêts pluvieuses tropicales. Ils découvrent progressivement des écosystèmes extraordinaires, dont la plupart hébergent des espèces qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur la planète.

Pour l'industrie de la pêche aussi, l'inaccessible est désormais à portée de filets. Les progrès effectués dans le domaine du chalutage hauturier signifient qu'il

certaines des derniers confins les plus écologiquement riches, à la recherche de quelques poissons et crustacés rentables.

En février 2004, 1136 scientifiques de 69 pays ont diffusé une déclaration dans laquelle ils exprimaient leur inquiétude de voir que « les activités humaines, en particulier le chalutage en fonds profonds, causent des dégâts sans précédent aux populations de coraux et d'éponges sur les plateaux et les pentes continentales et sur les reliefs sous-marins et les chaînes de crêtes médianes. » Cette déclaration appelait les gouvernements et les Nations Unies à mettre en œuvre un moratoire sur le chalutage en profondeur en haute mer.

Les affirmations faites par les scientifiques s'appuient sur un corpus de connaissances en cours d'émergence. Les scientifiques commencent à peine à comprendre la diversité, la portée et la vulnérabilité de la biodiversité des fonds profonds et des écosystèmes, et ils estiment qu'un nombre infime de reliefs sous-marins – moins de 1% - ont été explorés.

NOAA et MBARI



moratoire

L'un des motifs déterminants de cette déclaration des scientifiques est qu'ils craignent que les écosystèmes des fonds profonds ne soient entièrement détruits avant qu'ils aient eu le temps de les soumettre à l'étude scientifique. Plus de temps, plus de recherche et plus de savoir sont nécessaires.

La Coalition pour la conservation des profondeurs océaniques (*Deep Sea Conservation Coalition, DSCC*) se joint à la communauté scientifique pour en appeler à un moratoire à court terme sur le chalutage hauturier. Ce sursis permettrait de mettre immédiatement sous protection la biodiversité extraordinairement riche, vulnérable et largement méconnue des mers profondes tout en développant un instrument juridique visant à imposer des règles de conservation et de gestion des ressources – avant qu'il ne soit trop tard.

Mystères et reliefs des profondeurs

Une grande partie de la biodiversité des mers profondes se concentre autour des reliefs sous-marins qui sont des montagnes sous-marines pouvant atteindre 1000 mètres d'altitude ou plus depuis le fond sans émerger. On estime qu'il pourrait y avoir entre 30 000 et 100 000 montagnes sous-marines de par le

monde. Elles hébergent des récifs de coraux et des forêts adaptés à l'eau froide, des bancs d'éponges et des cheminées hydrothermales, et les millions d'espèces qui en dépendent. Et comme bon nombre de ces reliefs marins se situent dans des régions éloignées – des îles sous-marines essentiellement – chaque étude révèle virtuellement des espèces auparavant inconnues et endémiques, ce qui signifie qu'elles sont uniques dans cette zone.

Les reliefs sous-marins sont non seulement physiquement impressionnants, mais ils fournissent une importante source d'alimentation, comme une oasis dans le désert. En raison de leurs caractéristiques physiques et de courants forts localisés, ils accumulent d'énormes quantités de plancton. Le plancton, à son tour, attire une grande variété d'organismes marins auxquels il fournit de la nourriture et des terrains de reproduction à une myriade d'espèces pélagiques, dont certaines ont migré à travers de vastes régions océaniques. Berceau des grands mammifères marins comme les dauphins et les baleines, d'une extraordinaire diversité d'espèces de poissons et d'oiseaux qui sont leurs prédateurs, des écosystèmes d'éponges exotiques et des bactéries microscopiques, les reliefs sous-marins

La promesse des profondeurs

- Sur les 500 000 à 10 millions d'espèces vivant dans les mers profondes, la majorité reste à découvrir.
- Environ 98% des espèces océaniques vivent dans les fonds profonds, ou juste au dessus.
- Le nombre estimé des reliefs marins atteint entre 30 000 et 100 000.
- Les reliefs marins hébergent des gammes d'espèces à couper le souffle (par exemple, plus de 850 espèces ont été récemment découvertes dans les monts marins de la mer de Tasmanie et de la mer de corail).
- Parce que 15% ou plus de ces kyrielles d'espèces extraordinaires peuplant les reliefs marins pourraient être endémiques (ce qui signifie qu'elles sont uniques dans cette région – les mers de corail et de Tasmanie ont des taux d'endémisme de 29 à 34%), chaque mont marin inexploré est une source potentielle de nombreuses espèces encore inconnues.
- Les deux tiers de toutes les espèces coralliennes connues vivent dans des eaux profondes, sombres et froides – certaines vivent à plus de cinq kilomètres de profondeur et survivent à des températures inférieures à 0°C.
- Certaines espèces de coraux d'eaux froides datent d'il y a quelque 5000 à 8500 ans ou plus, et certaines s'érigent sous la forme de belles structures qui s'élèvent à plus de 35 mètres de haut.
- Les coraux des eaux profondes, les éponges et autres organismes formant des habitats fournissent une protection contre les courants et les prédateurs, des crèches pour les petits poissons et des aires de nutrition, de reproduction et des frayères pour des centaines de milliers d'espèces.
- Les populations de poissons et de crustacés des grands fonds d'importance commerciale que l'on trouve en haute mer incluent crabes, crevettes, morues, morues du Pacifique, hoplostètes rouges, pentacerotidaes, grenadiers, légines australes, requins de Port Jackson, vivaneaux, pagres, requins, mérours, rascasses, maquereau d'Atka et charbonniers communs.
- Les espèces des fonds profonds grandissent lentement en général, atteignent tardivement la maturité et ont un faible taux de reproduction. De nombreuses espèces de poissons des grands fonds vivent 30 ans et plus. Certaines, comme l'hoplostète rouge, peuvent vivre plus de 150 ans.
- Parce que les espèces des mers profondes vivent dans des environnements rarement perturbés et tendent à grandir lentement, à atteindre tardivement la maturité et à être endémiques, elles sont hautement vulnérables à l'extinction.
- Les coraux des grands fonds et les populations d'éponges sont des sources de produits naturels largement inexploités dotés d'un énorme potentiel pour les produits pharmaceutiques, enzymes, pesticides, cosmétiques et autres produits commerciaux. Par exemple
 - Les coraux gorgoniens produisent des antibiotiques
 - Des composés que l'on trouve dans certaines éponges des grandes profondeurs sont de puissants agents immunosuppresseurs et anti-cancer;
 - Certaines espèces de coraux contiennent des composés anti-douleur connus sous l'appellation de pseudopterosiens;
 - les *Emblemariopsis pricei* contiennent des concentrations élevées en prostaglandines (des composés utilisés pour soigner asthme et maladies de cœur).
- Les coraux anciens des mers profondes fournissent des enregistrements fiables des conditions climatiques et peuvent contribuer à notre compréhension du changement climatique.



« Flytrap anemone »,
monts marins de
Davidson, océan
Pacifique.

sont parmi les plus grands trésors de la faune marine.

Les mers profondes sont aussi le foyer de riches écosystèmes coralliens. Alors que l'on croyait qu'ils n'habitaient que les mers chaudes et peu profondes des régions tropicales et sub-tropicales, les coraux se sont apparemment développés dans des eaux profondes, sombres et froides de par le monde au cours de millions d'années. De fait, il est maintenant considéré qu'il y a plus d'espèces de coraux dans les eaux sombres des océans que dans les basses mers tropicales. La datation à partir de carbone a révélé que les plus anciens coraux d'eaux froides pourraient dater d'il y a plus de 8000 ans.

Certaines espèces coralliennes créent des récifs complexes et forment des structures tridimensionnelles semblables à des forêts qui rivalisent avec les systèmes coralliens dans leur taille

« Ces espèces mettent énormément de temps à se reconstituer après une perturbation, si tant est qu'elles puissent jamais s'en remettre. La pêche peut rapidement faire disparaître des populations entières. »

et leur complexité. En effet, le récif le plus ancien et le plus élevé atteint 35 mètres de haut. Alors que l'écologie des coraux des eaux froides commence à peine à être explorée, il est clair que les récifs en eaux froides foisonnent de vie, et fournissent des sanctuaires essentiels et des lieux de reproduction pour d'innombrables espèces.

Les reliefs sous-marins et les coraux d'eau froide qu'ils hébergent fournissent des habitats à quelques espèces de poissons des hauts fonds tels que l'hoplostète rouge, le grenadier de roche, la lingue bâtarde, le Saint Pierre. D'autres espèces, par

exemple le béryx, le poisson sanglier et le rouffe africain sont aussi attirés par ces habitats. La concentration de ces poissons autour des reliefs marins en fait des bancs très attractifs pour la pêche.

Malheureusement, des études ont montré que la longueur des cycles de vie de ces poissons et leur lente maturation sexuelle les rend particulièrement vulnérables à des activités de pêche à grande échelle. Ces espèces ont élu domicile dans des écosystèmes qui sont rarement perturbés et qui mettent énormément de temps à se reconstituer, si tant est qu'ils s'en remettent. La pêche peut rapidement faire disparaître des populations entières.

Le pouvoir destructeur du chalutage en haute mer

Actuellement les chalutiers sont en mesure de pêcher dans des canyons à de grandes profondeurs et sur des fonds rugueux jadis impraticables sous peine de déchirer leurs filets. Pour parvenir à la capture d'une ou deux espèces commercialement recherchées, les chalutiers des profondeurs trainent sur les fonds de gigantesques filets arrimés à des armatures d'acier et montés sur de pesants rouleaux qui labourent et pulvérisent tout sur leur passage. La bouche du chalut est maintenue ouverte par deux portes d'acier qui contribuent à maintenir le filet sur le fond. Une entreprise a commercialisé ce qu'elle appelle des 'Canyonbusters' (démolisseurs de canyons), des bouches de chaluts qui pèsent jusqu'à cinq tonnes chacune et portent parfaitement leur nom. Pour éviter que le filet ne se déchire en râclant le fond, un équipement lourd est raccordé au bout du filet. Un câble lourd est ensuite lesté par des billes en acier ou des bobines de caoutchouc – généralement connu sous le nom de rollers sous-marins ou d'aplatisseurs de rochers – qui peuvent mesurer un mètre ou plus de diamètre.

Les fragiles écosystèmes des eaux profondes, en particulier les récifs coralliens, n'ont aucune chance de survivre à la brutalité de ces bulldozers sous-marins. En l'espace de quelques semaines ou de quelques mois, le chalutage en hauts fonds peut détruire des organismes qui ont mis des milliers d'années à se constituer. Les structures des mers profondes ne sont pas simplement endommagées, elles sont annihilées à la manière dont on raserait une forêt ancienne. Après ce chalutage écrasant, les surfaces des reliefs sous-marins sont réduites en majeure partie à du sable, des roches nues et des débris de corail. Une fois détruites, les espèces à croissance lente des profondeurs sont soit perdues à jamais, soient elles ne réapparaîtront pas avant des décennies ou des siècles. Des habitats stables et vivants tels que les coraux et les bancs d'éponges sont parmi les plus lourdement endommagés et les plus lents à se régénérer. Pour assombrir le tableau, la variété extraordinaire de coraux, éponges, poissons,

NOAA et MBARI

« La gestion de la pêche en haute mer par les ORP est particulièrement fragmentée et incohérente. »

« Holosaure » des monts marins de Davidson, au large des côtes californiennes, Etats-Unis. Bathysaur (Bathysaur ou poisson-lézard). Silhouette argentée et allongée, dotée d'une nageoire adipeuse à la hauteur de la queue. Sa tête est plate, ses dents recourbées et acérées à l'intérieur d'une large bouche semblable à celle d'un lézard. Vit dans l'Atlantique et le Pacifique, à plus de 1646 mètres de profondeur.

crustacés et autres espèces sont, à un degré inhabituellement élevé, inconnues et endémiques. Le risque d'extinction d'espèces entières jamais connues auparavant est donc très élevé à chaque fois qu'un chalutier de haute mer ravage les surfaces des reliefs sous-marins.

Une dévastation considérable de peuplements de coraux a été signalée au large des côtes d'Amérique du Nord, d'Europe, de Scandinavie, du Nord de l'Espagne et sur des reliefs sous-marins proches de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans les eaux de Norvège, par exemple, on estime qu'un tiers à une moitié des reliefs en eaux profondes ont été endommagés ou détruits par le chalutage. Des photographies montrent des cicatrices géantes, certaines sont longues de quatre kilomètres.

Dans les hautes mers au sud de l'Australie, dans une région connue sous l'appellation de plateau sud de Tasmanie, des observateurs ont relevé que des chalutiers rapportaient en moyenne 1,6 tonnes de coraux de l'heure dans leurs filets en 1997 – la première année où l'hoplostète rouge a été pêché dans les reliefs sous-marins. Quelque 10 000 tonnes ou plus de coraux ont été capturés dans les filets de la vingtaine de chalutiers qui travaillaient dans la zone. Ce nombre n'inclut pas les coraux qui ont été endommagés sans avoir été pris dans les filets. Par contraste, la capture de l'hoplostète rouge – l'espèce cible dans ce type de pêche – durant la première

année a été évaluée à moins de 4000 tonnes.

Une étude dans le Golfe d'Alaska a noté qu'un passage de chalut avait arraché une tonne de coraux sur son passage. Trente et une colonies de coraux à branches rouges se trouvaient sur 700 mètres de ce parcours. Quelques années après la destruction, certaines des plus grandes colonies qui avaient survécu au passage initial du chalut avaient perdu entre 95 et 99% de leurs branches. Aucun corail jeune n'était venu remplacer les coraux morts dans ces colonies.

De grandes quantités d'espèces non visées (captures collatérales) sont capturées et celles-ci sont souvent rejetées en mer comme des déchets, nombre d'entre elles meurent au cours de l'opération. Par exemple, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, le chalutage dans les îles aléoutiennes en Alaska entre 1990 et 2002 a produit plus de 2 millions de kilogrammes de déchets de coraux et d'éponges par le biais de captures collatérales.

Economie et sécurité alimentaire: pourquoi ce carnage est aberrant

Bien que le chalutage en eaux profondes ait déjà commencé à avoir un impact dévastateur, l'usage de chaluts en grande profondeur n'en est qu'à ses débuts. Actuellement, on estime que sur les 3,1 millions de chalutiers en opération de par le monde, seulement 100 à 200 au maximum sont des chalutiers de grande profondeur à plein temps tout au long de l'année. Même en incluant des navires pratiquant le chalutage en profondeur à temps partiel, pas plus de quelques centaines de navires sont à même de s'engager dans cette activité chaque année.

En 2001³, l'ensemble de la flotte mondiale des chalutiers de haute mer a capturé environ 170 000 à 215 000 tonnes de poissons. Cela représente une fraction minime (seulement 0,2-0,25%) des 84 millions de tonnes de poissons pêchés dans le monde cette même année. La majeure partie de ces captures en eaux profondes est écoulee sur les marchés de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Japon et le chalutage international en haute mer ne contribue pas à la sécurité alimentaire globale.

Le chalutage en eaux profondes n'est pas non plus un facteur de puissance économique. Le montant global annuel des captures en eaux profondes est estimé à environ 300-400 millions de dollars. Ce qui équivaut tout au plus à 0,5% des 75 milliards de dollars représentant le montant global de la production halieutique globale (pêche marine, pêche en eaux douces et aquaculture) pour la même année. Quel que soit le type d'évaluation, le chalutage en eaux profondes provoque une destruction écologique totalement disproportionnée par rapport à sa contribution économique – qui demeure très limitée.





NOAA et MBARI

disparaître un stock, ils se tournent vers d'autres zones en quête de nouveaux stocks de poissons. Et comme ces bancs de poissons sont tout aussi vulnérables à la surpêche, ils seront très rapidement épuisés. Dans ce sens, la seule véritable croissance qui résultera du chalutage en haute mer consistera en la destruction des écosystèmes des abysses et de la biodiversité des hautes mers.

Un filet percé: les réglementations relatives à la pêche en eaux profondes

Il y a actuellement une trentaine d'organismes de réglementation de la pêche dans le monde. La plupart de ces institutions ont une autorité extrêmement limitée et, en substance, se bornent à fournir des conseils aux Etats-membres. Certains – connus comme des Organisations régionales de gestion de la pêche (ORP) – ont théoriquement l'autorité et la capacité technique d'évaluer le statut des stocks halieutiques possédant une valeur commerciale à l'intérieur de leur zone de juridiction, pour établir les limites des prises et le nombre de vaisseaux autorisés à pêcher, et pour conduire des inspections et/ou réguler le type d'équipements pouvant être utilisés. En réalité cependant, la plupart des ORP se contente de réguler la pêche d'espèces particulières, tels que thons, saumons et flétans.

La gestion de la pêche en haute mer par les ORP est particulièrement fragmentée et incohérente. Par exemple, un chalutier en eaux profondes pratiquant la pêche en haute mer dans l'océan Pacifique, l'océan Indien, l'Atlantique central et le sud ouest de l'Atlantique n'est pas couvert par une organisation régionale de gestion de la pêche et pratique par conséquent une forme de pêche non réglementée.

La grande majorité des ORP manquent de la compétence légale pour imposer des restrictions en haute mer sur les chalutiers en eaux profondes, à plus forte raison dès lors qu'il s'agit de protéger l'écosystème comme un tout à l'intérieur de leur aire juridictionnelle. Et même ces ORP, dotées de l'autorité nécessaire, ne peuvent que contrôler les pratiques des navires portant le drapeau des Etats membres.

De plus, parmi ces quelques zones où de telles ORP existent – l'Atlantique Nord, le Sud Est Atlantique, les Mers du Sud et la Méditerranée – seule la Commission pour la conservation des organismes vivants marins couvrant les mers du Sud (région Antarctique et Sub-Antarctique) dispose d'instruments cohérents pour réglementer le chalutage en eaux profondes dans ses impacts sur les espèces des profondeurs en haute mer. En effet, dans l'Atlantique Nord, l'incapacité de l'Organisation de la pêche en Atlantique Nord-Ouest et de la Commission des pêches de l'Atlantique Nord Est à réguler l'impact du chalutage en eaux profondes sur les écosystèmes s'inscrit dans une tradition d'échec permanent depuis une quarantaine d'années voire plus.

« Blob Sculpin » (Cottidae ou Psychrolutidae) dans les monts marins de Davidson, océan Pacifique. « Sculpin » de grande taille, flasque, à peau glabre, doté de larges nageoires pectorales. Certains spécimens ont des petits yeux mais ne possèdent pas d'épines pré-operculaires. Répartition géographique: Pacifique Nord-Est, en particulier entre Monterey et l'Oregon, à une profondeur comprise entre 1000 et 2800 mètres.

Cette situation ne peut qu'empirer au cours des prochaines années:

- Dans les zones exclusives de pêche (EEZ), soit les stocks halieutiques des mers profondes continueront à s'appauvrir, soit ils deviendront moins accessibles en raison de réglementations de pêche plus restrictives.
- La demande de produits de la mer est en hausse et continuera d'augmenter.
- Certains pays tournés vers la pêche subventionnent la construction et /ou les coûts opérationnels de leurs flottes de chalutiers en eaux profondes.
- Alors qu'ils se sont eux-mêmes mis dans une impasse à force de se livrer à des méthodes de pêche non durables, certains de ces pays pourraient être tentés de croire que le chalutage en haute mer soulagera leurs zones économiques exclusives et créera de nouvelles opportunités pour leurs flottes de pêche.

Certains ou tous ces développements risquent d'inciter les flottes de pêches en eaux profondes fortement capitalisées à se tourner vers la haute mer et à étendre la surface de destruction de leurs chaluts en hauts fonds. De fait, les flottes de certains pays parmi les plus développés de la planète – par exemple l'Espagne, la Russie et la Nouvelle-Zélande – sont activement engagées dans des expéditions de pêche en mers profondes dans l'Atlantique Nord et Sud, dans le Pacifique Sud et dans le Sud de l'Océan Indien.

Tandis que les pêcheries en eaux

profondes continuent de se développer, la capture d'espèces en haute mer pourrait ne jamais croître de façon significative. Une fois que les chaluts ont fait

“Le chalutage en eaux profondes provoque une destruction écologique totalement disproportionnée par rapport à sa contribution économique – qui demeure très limitée.”

moratoire

« En l'espace de quelques semaines ou de quelques mois, le chalutage dans les grandes profondeurs peut détruire des organismes qui ont mis des milliers d'années à se constituer. »

C'est seulement en novembre 2004 que la Commission des pêches de l'Atlantique Nord Est a fait un pas en faveur de la protection des sites en eaux profondes face aux pratiques destructrices de pêche par sa décision d'interdire l'accès de quatre monts sous-marins et d'une section de l'arête de l'Atlantique central à toute flotte de pêche pendant trois ans, tout en évitant le fermer l'accès à deux zones plus grandes et plus

importantes. En février 2005, le Conseil général des pêches en Méditerranée a franchi un pas sans précédent en interdisant le chalutage en eaux profondes dans l'ensemble de la Méditerranée à des profondeurs de plus de 1000 mètres afin de lui interdire l'accès à des profondeurs encore

intactes et inexplorées. Cependant aucune mesure n'a été prise pour réguler le chalutage dans les eaux moins profondes. Il reste à l'Organisation des pêcheries du sud-est atlantique à réguler tout le chalutage en eaux profondes: elle vient d'entrer en vigueur et sa Commission et ses infrastructures restent à établir de façon complète.

Instaurer des ORP qui pourraient réguler les pêcheries en eaux profondes dans toutes les régions, puis s'assurer que tous les pays engagés dans le chalutage en haute mer soient soumis aux réglementations des ORP est un processus à long terme. Dans le même temps, une action urgente de la part de l'Assemblée générale de Nations Unies est requise pour protéger les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble, les espèces et les écosystèmes des profondeurs du danger le plus immédiat qui les menace: le chalutage en eaux profondes.

Agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard

La mobilisation en faveur d'un moratoire sur la pêche dans les hauts fonds s'est affirmée fortement ces dernières années. Depuis deux ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a émis des résolutions relatives aux océans et au droit de la mer qui appellent la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour gérer les risques qui menacent les écosystèmes vulnérables. Sa résolution de 2003 en a appelé aux organisations compétentes, globales et régionales, « à se doter rapidement des moyens de mieux répondre, sur une base scientifique, et en tenant compte du principe de précaution, aux menaces et aux risques qui pèsent sur les fragiles écosystèmes marins et sur la biodiversité sous-marine dans des zones non couvertes par les juridictions nationales... »

En février 2004, la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de mettre un terme aux pratiques destructrices qui endommagent les écosystèmes des profondeurs. En référence aux zones maritimes ne relevant pas des juridictions nationales et possédant des reliefs sous-marins, des cheminées hydrothermales, des coraux d'eaux froides et autres écosystèmes et organismes vulnérables, les Parties ont appelé l'Assemblée générale des Nations Unies à « prendre d'urgence les mesures qui s'imposent à court terme, moyen terme et long terme afin d'éliminer/éviter les pratiques destructrices, en accord avec le droit international, sur une base scientifique, en incluant le principe de précaution », par exemple, à partir d'une base au cas par cas, via la « prohibition provisoire de pratiques destructrices mettant en péril la diversité biologique marine propre à [ces] zones... »⁴.

Le même mois, quelque 1136 scientifiques ont diffusé leur 'mise en garde' qui préconisait un moratoire sur la pêche en eaux profondes en haute mer afin de protéger les coraux en péril et les bancs d'éponges dans les eaux profondes. Ils en appelaient au recours au principe de précaution afin d'assurer la protection de l'environnement des grandes profondeurs et de mettre fin à la très sérieuse menace de dégâts sérieux ou irréversibles causés par le chalutage en haute mer.

En juin 2004, le rapport du Processus consultatif informel des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer a reconnu explicitement la menace que le chalutage en profondeur fait peser sur les écosystèmes des hautes mers. Mais il n'est pas parvenu à recommander un moratoire sur ces pratiques car les Etats ne se sont pas mis d'accord entre eux.

L'Assemblée générale des Nations Unies n'a donc pas imposé de moratoire sur le chalutage en eaux profondes en novembre 2004. Les résolutions relatives aux océans et à la pêche durable sur lesquelles l'Assemblée générale est parvenue à un accord se bornent à appeler les Etats, individuellement ou via les ORP, à se mobiliser. Elles établissent un groupe de travail ad hoc, ouvert et informel, afin d'étudier les enjeux associés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des aires de juridiction nationale.⁵ Comme nous l'avons vu, les ORP ne couvrent la haute mer que de manière fragmentée et sans cohérence. Investir les ORP d'une plus grande compétence légale afin de réguler le chalutage en eaux profondes, à plus forte raison instaurer de nouvelles ORP est un processus de long terme. Un bilan des avancées sera fait en 2006, ce qui veut dire que deux ans d'exactions en haute mer vont encore compter pour du beurre. Lorsque l'on sait que le chalutage en eaux profondes dévaste chaque année une zone deux fois plus grande que les Etats-



© Greenpeace/Duncan

Hoplostètes rouges sur une chaîne de production à bord d'un chalutier de haute mer.

Unis, ces grandes déclarations d'intention ne vont pas assez loin.

Une semaine après que l'Assemblée générale des Nations Unies ait finalisé ses résolutions, le Congrès mondial de la Conservation sous l'égide de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a adopté une résolution qui en appelait à une action plus urgente et plus ciblée que celle récemment envisagée par l'Assemblée des Nations Unies. Plus de 100 gouvernements et 300 ONG membres de l'UICN (y compris plusieurs membres de la DSCC) ont participé à ce Congrès mondial de la Conservation qui s'est tenu à Bangkok du 17 au 25 novembre 2004. Cette résolution demande spécialement aux Etats, ORP et à l'Assemblée générale des Nations Unies de protéger les monts marins, les coraux des grandes profondeurs et autres habitats vulnérables, des pratiques de pêche destructrices, chalutage de fond en haute mer inclus, en particulier par la prohibition

jusqu'à ce que des réglementations visant à la conservation et la gestion effective des stocks halieutiques et à la protection de la biodiversité en haute mer soient développés, implantés et mis en œuvre par la communauté internationale.

immédiate du chalutage en profondeur dans les zones non couvertes par les ORP, et, dès 2006, dans les autres zones, à moins que des mesures effectives de conservation ne soient déjà implantées.

Afin de soustraire la biodiversité sous-marine des hautes mers à la poursuite d'une destruction aveugle, la DSCC se joint aux 1136 scientifiques internationaux signataires de la 'mise en garde' et appelle l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter un moratoire immédiat sur le chalutage en profondeur en haute mer

NOTES

1. Les mers profondes commencent à l'étage continental le moins profond et incluent la pente et la remontée de la bordure continentale, les bassins océaniques profonds, les plaines et crevasses, les chaînes de crêtes médianes, et chaînes de crêtes basses, les reliefs sous-marins, les plateaux et autres formes émergeant du socle océanique profond. Ces zones constituent plus de 90% du fond de l'océan et se trouvent généralement au-delà de 200 miles nautiques (370 km) de la côte.

2. Toute l'activité du chalutage en mer profonde se répartit entre 11 pays parmi les plus riches: Danemark/Iles Feroe, Estonie, Islande, Japon, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Russie et Espagne. L'Union européenne en particulier est l'épicentre du chalutage des grands fonds. En 2001, des pays de l'Union européenne (incluant les nouveaux entrants des Pays Baltes) ont été à l'origine de 60% des prises par chalutage en fonds profonds. La même année, l'Espagne était redevable d'environ les deux tiers des prises attribuées à l'Union européenne et de 40% de la totalité des prises répertoriées par chalutage dans les fonds profonds. Gianni, M. Le chalutage en profondeur dans les hautes mers et son impact sur la biodiversité des écosystèmes vulnérables des grands fonds: options pour une action internationale. UICN/NRDC/WWF/CI.2004.

3. 2001 est la dernière année d'enregistrement de données accessibles dans le monde sur les captures et les valeurs, selon un rapport récent publié par l'UICN, le WWF, le NRDC et Conservation International. M. Gianni, Le chalutage en profondeur en haute mer et son impact sur la biodiversité des écosystèmes vulnérables des grands fonds: options pour une action internationale. (UICN/NRDC/WWF 2004) Anglais: <http://www.iucn.org/themes/marines/pubs/pubs.htm>

4. Décision VII/5 de la Septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique portant sur la diversité biologique marine et littorale, paragraphe 61. Voir aussi paragraphes 57-62, février 2004. <http://www.biodiv.org/doc/decisions/COP-07-dec-fr.pdf>

5. Résolution 59/24 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, paragraphe 73.

Une version électronique de ce document (comportant des liens hypertextes vers les sites web mentionnés dans les notes de bas de pages) est disponible sur: www.savethehighseas.org/pubs_coalition.cfm

moratoire

DSCC



© « Inspiration venue des mers profondes » Hilary Tranter

DSCC un moratoire avant qu'il ne soit trop tard

La Coalition pour la conservation des profondeurs océaniques (*Deep Sea Conservation Coalition, DSCC*), qui rassemble plus de 40 organisations internationales représentant des millions de personnes dans le monde, en appelle à un moratoire sur le chalutage profond en haute mer.

Pour plus d'informations sur la coalition, rendez-vous sur notre site www.savethehighseas.org